

Ordonnance  
Des generaux des monnoies  
Qui ordonne la ceue d'un marc d'argent

Dus 2<sup>e</sup> d'aoust 1349.

Nous vous mandons que tantors  
ces lettres veües vous clouez toutes  
les boestes du prix de six liures  
qui soit tournois, et du prix de  
six liures trois sols tournois  
et faites nouvelles boestes et  
nouveaux papiers de delivrance  
et de balances, et faites jurer  
de toutes que vous trouverez en  
la dite monnoye tant de billons  
de deniers comptans comme de  
tout ce qui appartient en la  
maniere accoustumee, et l'inventaire  
fait nous vous mandons que  
j'en continens vous en voyez au tresor

a Paris tous les deniers  
Comptans appartenant au Roy  
notre sire pour cause de son  
monnoyage par le Roy et certain  
messager et le faire partir  
avant que vous sachiez a sçavoir  
la Priere contenue cy desoubz  
et nous refermez par luy le  
jour qu'il partira de la dite  
Monnoye par vos lettres  
Ouvertes, neantmoins vous  
mandons que vous sachiez  
payer les marchands ce qui  
leur sera due & ce qui sera  
esdue & ce que les monnoyers  
a droit tour de papier en  
fait, & faites tantost convenir  
pardevant vous tous les  
Changeurs et March. frequents

La dite Monnoye et leur dite  
 que ceus qui feront leur loy a  
 ouurer gros tournoie d'argent a  
 six deniers de loy auront  
 pour chaeuz marc d'argent es  
 billon blanc sept livres tournoie  
 et ceus qui feront leur loy a  
 deux deniers d'ouze graince de  
 loy auront pour chaeuz marc  
 d'argent es billon noir qu'ilz  
 apporteront a la Monnoye six  
 livres quinze sols tournoie  
 toutes voies en il n'este jute  
 que vous e diez d'ouurer a 24  
 cinq graince et tiers les doubles  
 tournois, si comme vous en  
 faisiez paravant, et vous en  
 sceuz Margerie apporter  
 nous toutes les bestes de la d

Monnoye le dit jumentaire et  
les pteigeries de ceux qui vous  
etez maitres devenues cy auer  
et adinenez avec vous le maitre  
qui est apresent et tous ceux  
qui ont a Comptes garnis de  
tous leurs paiements pour  
affiner leurs Comptes, et soyez  
adviser de vous dire comment  
la monnoye en garnie Souveraine  
et de monnoyer et Combien le  
maitre peut de voir au Roy et  
aux marchands Vous ayez  
accoustume de vous apporter et  
envoyer la Coppie des originaux  
de vos papiers, des boestes que  
vous vous apporter et envoyer  
Si vous mandone que de verser  
Vous vous apporter et

envoyez les Droits & papiers en  
originaux des boestes tant d'or  
comme d'argent toutes fois que  
vous nous en apporterez ou  
enverrez aucunes, et nous en  
reservés vos noms a cette fois,  
et toutes fois et quantes vous  
nous escriverés et nous reservés  
par ce message le tal de la  
Monnoye, et Combien il sera  
venu de billes pour cette  
Creue, et garder que nous n'ay  
aucun defaut, et  
escriit a Paris le premier jour  
D'août la mil trois cent  
Quarente neuf.